

P.V. du Conseil d'école du 06 novembre 2020

Excusés :

- **Mme l'Inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Fronton**
- **Mr le Maire**
- **Mmes Michel et Tourand, enseignantes**
- **Mmes Cros et Bodenan, représentantes de parents d'élèves**

Présents :

Voir feuille d'émargement.

1. Structure de l'école, effectifs, présentation de l'équipe enseignante.

L'école Jean de la Fontaine compte actuellement 8 classes :

- 2 C.P à 24 élèves (Mme Menguy) et 25 (Mme Ducros)
- 1 CE 1 à 24 élèves (Mmes Salès et Tourand)
- 1 CE1/CE2 à 24 élèves (Mme Michel)
- 1 CE2 à 26 élèves (Mme Alighardashi et Mme Saintagne : le jeudi et 1 vendredi sur 3)
- 1 CE2/CM1 à 26 élèves (M. Fracès)
- 1 CM1/CM2 à 27 élèves (Mme Blasco)
- 1 CM2 à 24 (Mme Peyronnet)

Soit, à ce jour, un total de 200 élèves.

Mme Monier assure cette année l'intérim d'une direction d'école maternelle à Fronton. Elle est remplacée, à titre provisoire, par Mme Menguy.

Le Rased : Mme Serres Christine, Maître E, et Mme Mélanie Knioua, psychologue de l'Education Nationale, interviennent sur notre secteur, à la demande des enseignants. La psychologue peut également intervenir à la demande des familles. Contact : rased-hg23.saint-jory@ac-toulouse.fr

Référente de scolarité : Mme Sautereau. Elle gère les dossiers des élèves en situation de handicap et assure le suivi de la scolarisation de ces élèves.

Elle a été nommée le 02/11/2020. Nous prendrons contact avec elle très prochainement.

2. Règlement intérieur : proposition et vote.

Un document de travail a été envoyé aux participants en amont, pour lecture.

Voix pour : 16 Voix contre : 0 Abstentions : 0

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

3. Consultation sur les rythmes scolaires : proposition et vote.

Le rythme scolaire, sur la ville de Saint Jory, est établi sur 4 journées. Il ressort d'un système dit « dérogatoire », accordé pour trois ans. Il est donc nécessaire de porter, auprès des services du Directeur académique, la proposition pour les 3 années à venir.

Les dérogations au cadre général sont précisées à l'article D.521-12 du code de l'éducation. Toute dérogation est conditionnée à la transmission au directeur académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Garonne d'une proposition d'organisation conjointe de la commune siège (ou de l'EPCI compétent) et d'un ou plusieurs conseils d'école.

Position de la Mairie :

Monsieur le Maire a déjà fait connaître aux écoles le souhait de la Mairie de rester sur un rythme à 4 jours.

Le Maire : La Mairie confirme qu'elle souhaite garder la semaine à quatre jours.

L'équipe enseignante : L'organisation des services (ALAE, centre de loisirs, PAJ, CLAS, etc.) offre des compléments d'activités aux élèves et permet une répartition équilibrée de la journée scolaire. L'amplitude de la pause méridienne (deux heures) permet également aux équipes sur le terrain de gérer à la fois le protocole sanitaire en vigueur actuellement et un temps d'activité et de repos nécessaire aux enfants.

Proposition horaire de l'équipe enseignante :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 45 – 12 h 00 et 14 h 00 – 16 h 45

Cette proposition équilibre le temps de classe avec une matinée un peu plus longue. Ces horaires tiennent compte également de la nécessité pour certaines familles, de faire le trajet entre l'école maternelle et l'école élémentaire, lorsqu'il y a des fratries scolarisées sur les 2 sites.

Les Parents d'élèves : Les parents d'élèves souhaiteraient un maintien du rythme actuel.

La proposition d'organisation à 4 jours est soumise au vote du Conseil d'école, avec les horaires sus-mentionnés :

Equipe enseignante : voix pour : 8 voix contre : 0 Abstention : 0

Représentants de parents d'élèves : voix pour : 6 voix contre : 0 Abstention : 0

Mairie : voix pour : 2 voix contre : 0 Abstention : 0

Nombre de votants : 16 Nombre de votes exprimés : 16

Cette proposition sera donc transmise à Monsieur le Directeur académique, seul habilité à arrêter les horaires scolaires, sous couvert de Madame l'Inspectrice de la circonscription de Fronton.

4. Sécurité à l'école : réglementation en vigueur et programmation des exercices (incendie et PPMS)

Sécurité incendie : l'exercice doit avoir lieu au moins 2 fois dans l'année scolaire.

Le premier s'est déroulé le 1^{er} octobre 2020, dans des conditions optimales.

Le second sera programmé au cours de la période 3 ou 4.

PPMS :

Un diagnostic est programmé pour le jeudi 19 novembre, en présence du gendarme GENIBREL de la brigade de Fenouillet, en charge du dossier, de Monsieur Thierry Brugère, adjoint au Maire, chargé de la Sécurité et de Monsieur Vincent Valente, adjoint au Maire, chargé des affaires scolaires. Cette réunion permettra notamment d'améliorer le PPMS existant et de réfléchir au dispositif à introduire, suite à la mise en place des classes mobiles dans la cour.

La réalisation de l'exercice PPMS, risque d'intrusion, sera alors programmée avec les acteurs du terrain, et selon leurs préconisations. Les parents d'élèves élus pourront, s'ils le souhaitent, assister à l'exercice.

5. Coopérative : présentation des comptes 2019-2020. Orientations pour l'année 2020-2021.

L'an passé, le séjour Cirque a été annulé, dans le cadre du confinement. Les familles ont été intégralement remboursées des sommes qu'elles avaient avancées.

Pour info :

Coût du séjour ski :

- La Mairie a versé la somme de 10.000 € pour ce séjour.
- 3.377,26 € ont été remboursés par notre coopérative à l'école Georges Brassens qui a réglé les factures.
- Quelques familles n'ont pas encore déposé leur chèque de remboursement du séjour cirque.
- La coopérative démarre avec un actif de 12.000 euros environ.

Des actions avaient été menées pour réduire le coût de ce projet. Les sommes collectées seront en priorité affectées cette année aux sorties à la journée. Ainsi, les deux premières sorties (Parc Préhistorique et visite du château de Foix) et le premier spectacle ont été entièrement financés par la coopérative (entrées) et la Mairie (transport). Aucune participation n'a été demandée aux familles.

6. Projets prévus (classes et école).

Les contraintes du protocole sanitaire et de la lutte contre l'épidémie nous imposent de la prudence quant aux choix des actions à privilégier et surtout, une adaptabilité pour pouvoir répondre, de manière efficace, aux modifications qui peuvent avoir lieu à tout moment.

Cette année, l'équipe enseignante a donc privilégié les sorties à la journée (plus faciles à annuler si nécessaire).

Pour les élèves de CE2, CM 1 et CM 2 : programmation d'une sortie en lien avec les périodes historiques étudiées en classe.

Dans ce cadre : visite du Parc préhistorique de Tarascon-en-Ariège (le 22/09) et visite du Château de Foix les 12 et 13 octobre.

Dans le cadre du Projet d'école : des réservations de spectacle ont été faites.

- Théâtre : Le loup en slip (CE2, CM1 et CM2) le 15 octobre.
- Odysseus : confirmation pour deux spectacles les 14/01 et 18/03. En attente de confirmation, et selon le protocole sanitaire qui sera en vigueur à cette période.

Dans la programmation EPS : réservation de créneaux à la patinoire de Blagnac et de (courant décembre et janvier et courant mars). Là encore, le protocole sanitaire complique les réservations car la patinoire n'est pas en mesure d'accueillir dans les mêmes conditions que les années précédentes et le dispositif sera revu si nécessaire. Il en est de même pour la réservation à la piscine de Saint Alban.

Les décisions sont donc prises en fonction de l'évolution du Protocole sanitaire. L'équipe enseignante essaye de préserver des activités diversifiées. Les élèves en ont besoin plus que jamais, dans ce cadre particulier de confinement et de couvre-feu mais la sécurité sanitaire prévaut toujours et des annulations seront donc possibles.

- BCD

L'école a reçu cette année les rayonnages. Nous ne sommes pas encore très bien équipés. Nous faisons un appel aux parents volontaires qui souhaiteraient aider à mettre en place la BCD. Nous avons décidé de consacrer une partie du budget à l'achat de livres pour remplir la BCD avec la librairie Mikado de Saint Jory.

7. Prévention du harcèlement à l'école : cadre institutionnel et recommandations ministérielles.

Au niveau institutionnel, en éducation civique et morale, une dizaine d'heures est dédiée à la prévention du harcèlement dans chaque classe, tous niveaux confondus. Le travail en classe peut être fait à l'oral ou à l'écrit (notamment en classe de cycle 3) sous différentes formes. Pour les plus jeunes, un projet de travail est prévu à ce sujet à partir de l'analyse de courtes vidéos et avec l'appui de la psychologue scolaire. Dans les classes de cycle 3, un travail a été commencé sur le harcèlement. Il se poursuivra avec l'intervention d'un gendarme pour prévenir sur les dangers d'internet.

Lorsque l'on rencontre une situation de harcèlement à l'école, un protocole institutionnel est prévu. L'inspectrice, les conseillers pédagogiques, la psychologue scolaire, l'infirmière scolaire sont des personnes ressources avec qui l'équipe enseignante peut travailler.

8. ALAE :

Présentation de l'équipe et organisation.

Activités proposées sur les temps d'accueil et lors de la pause méridienne.

Normalement l'équipe de l'ALAE devrait se composer de 11 animateurs, un adjoint et la directrice. Actuellement 3 postes sont à pourvoir sur la pause méridienne et une animatrice est en arrêt.

L'ALAE compte 4 animateurs le matin et le soir, 10 le midi au lieu de 13.

Pendant l'ALAE, les groupes d'enfants sont identiques à ceux organisés sur temps scolaire. Ainsi, les deux groupes d'enfants ne se mélangent pas sur la journée. Les enfants ont un temps de restauration et un temps d'activité pendant la pause méridienne.

Chaque animateur a un projet d'activités : activités sportives, artistiques, des débats, la décoration des locaux. Sur les temps du matin et du soir, des activités plus succinctes sont proposées. Les

élèves sont libres de choisir leur activité, il n'y a pas de système d'inscription pour les élèves.

Questions de Parents d'élèves aux représentants de Mairie :

- Systèmes air froid/air chaud bruyant dans les classes mobiles, fuites d'eau sur toiture : quels aménagements la municipalité peut-elle étudier ?

Les classes mobiles ont du matériel neuf, le bruit engendré par le système air froid/air chaud est donc normal. Un de ces systèmes a été réparé par la Mairie.

Un expert est passé concernant la fuite sur le toit. L'école étant sous garantie décennale, le dossier est en cours et la réparation aura lieu.

- Halle sportive : point sur l'avancement du chantier et date de réception ?

Le chantier avance dans les temps et la réception de la halle sportive est prévue pour septembre.

- Parking de l'école

Les enseignants pourront se garer dans un parking interne à l'école. Des places de parking devant l'école seront donc libérées pour les parents d'élèves. Le parking devrait être éclairé prochainement.

Secrétaire de séance

Mme Blasco, enseignante



Pour le CLES :

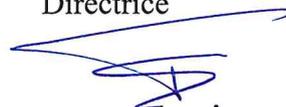
Mme **Adelino SATTO**

Représentante de Parents d'élèves



P. Alighardashi,

Directrice



Ecole élémentaire Jean de la Fontaine
11 Chemin du Savoir 31790 Saint-Jory
ce.0312940c@ac-toulouse.fr

Conseil d'école du vendredi 06 novembre 2020

Feuille d'émargement

Excusés :

Madame l'Inspectrice de la circonscription de Fronton

M. le Maire
Mme MICHEL et Mme TOURAND, enseignantes.

Présents :

DUCROS	Severine	Enseignante
SAINTAGNE	Alice	Enseignante
MENGUY	Julie	Enseignante
SALES	Harlene	Enseignante
LORENZO	Flora	Directrice ALAE
VEGA	Justine	Directrice adjointe ALAE
VALENTE	Unicaat	Adjoint au chargé des écoles.
BAHUT	Cécile	Coordinatrice Enfance - Jeunesse
MONTEIL	Juliette	Parent Elève
RANCOEUR	Lila	Parent Elève
Lacheray	Elodie	Parent Elève
SATTO	Adeline	Parent Elève
BRIERE	STEPHANIE	PARENT ELEVE.
BAREN	Lois	Parent d'élève.
PEYRONNET	Marian	Enseignante
FRACES	Jean-Philippe	Enseignant
BLASCO	Jessica	enseignante
ALIGHARDASHI	Pascale	Directrice.

